

Canadair Limitée—Loi

Je me demande pour ma part où le NPD a pris son évaluation de 400 millions de dollars. Il me semble que le marché conclu par le gouvernement est beaucoup plus avantageux que toute autre évaluation et que toute autre offre reçue par l'entreprise. Les offres ont été analysées. Comment le député a-t-il pu parler d'un prix de 400 millions de dollars? Si le député a une évaluation qui mentionne un tel chiffre, la déposera-t-il à la Chambre? Nous dira-t-il qui a calculé ce chiffre? Qui a évalué l'entreprise à 400 millions de dollars?

• (1210)

M. Riis: Madame le Président, je suis heureux de pouvoir dire officiellement à la Chambre d'où vient cette évaluation de 300 à 400 millions de dollars. Elle nous a été fournie par notre distingué critique du secteur industriel, le député d'Essex—Windsor (M. Langdon).

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Pour être juste...

M. Turner (Ottawa—Carleton): Quelles sont ses sources?

M. Riis: ... il faut dire que quand nous connaissons les sources originales, nous le signalerons à la Chambre.

Je rappelle cependant au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) qu'il a oublié de répondre à mes questions. A cause de l'activité et des interventions du parti progressiste conservateur sur le marché, l'étatisation est plus que jamais une réalité au Canada. Je songe à l'acquisition des quelque 800 stations-service de Gulf par Petro-Canada. Cette affaire-ci ne représente donc que des brouilles; il y a bien de temps à autre une petite privatisation ici et là. Entre-temps, le gouvernement est en train d'étendre tranquillement ses activités dans le secteur privé.

M. Waddell: Cela fait 866 millions de dollars.

M. Riis: J'ai entendu mon honorable ami. Gardons les choses dans leur contexte. Le gouvernement peut bien parler de ses grands projets, mais les entreprises que l'on veut privatiser sont relativement peu importantes si on les compare à la société géante qu'est Petro-Canada. J'aimerais toutefois savoir si le député a des commentaires sur les faits que nous avons déposés aujourd'hui.

M. Blenkarn: Madame la Présidente, je suis tout à fait disposé à répondre à des questions lors de la période réservée aux questions du comité permanent des finances et des affaires économiques si mon ami veut m'en poser; j'en serais enchanté. Je suis heureux qu'il tienne autant à la privatisation de Petro-Canada. Si c'est simplement une affaire de sous...

M. Riis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

M. Blenkarn: Laissez-moi continuer, vous aurez l'occasion d'intervenir ensuite.

M. Riis: Je tiens à ce que les choses soient absolument et parfaitement claires, de façon à ce que mon collègue ne se laisse pas emporter par l'élan de son emphase; je n'ai jamais

dit qu'il fallait privatiser le principal producteur de pétrole du Canada, Petro-Canada. Telle n'a jamais été mon intention.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député sait très bien qu'il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement mais d'un point de débat. Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a la parole.

M. Blenkarn: Madame la Présidente, il est intéressant que le Nouveau parti démocratique n'y voie qu'une question de gros sous. Si c'est le cas, il devrait donner le feu vert à l'adoption de ce projet de loi.

Si c'était vraiment le projet de loi sur la privatisation qui préoccupait le NPD, c'est-à-dire la privatisation d'une société pétrolière totalement intégrée, il verrait peut-être la ministre d'État à la Privatisation (M^{me} McDougall) procéder à plus de privatisations.

Étant donné qu'il ne s'agit que d'un projet de loi d'ordre purement financier, le député peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il s'oppose à la vente d'une société à un prix nettement plus élevé que les évaluations et à des conditions que chacun s'accorde à considérer comme excellentes? La société sera vendue à une solide société installée au Québec, ce qui lui permettra d'élargir ses capacités et de donner au Canada la possibilité d'occuper la place qu'il mérite sur la carte des industries aérospatiales. Pourquoi s'y oppose-t-il? Pourquoi son parti s'oppose-t-il à ce qu'une solide société québécoise, Bombardier, achète cette société, alors qu'elle paie bien plus que le montant auquel les évaluateurs de Toronto l'évaluent?

M. Riis: Madame la Présidente, voilà qui me donne l'occasion de préciser notre utilisation des chiffres. Le 16 avril 1985, le cabinet Peat Warwick a signalé au ministre responsable de la privatisation que la valeur serait de l'ordre de 330 millions de dollars.

M. Blenkarn: C'est un montant négatif, mon vieux, j'ai la lettre sous les yeux.

M. Turner (Ottawa—Carleton): C'est un chiffre négatif.

Des voix: Oh, oh!

M. Blenkarn: J'invoque le Règlement...

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre, s'il vous plaît. Je n'entends même pas le député. Comment voulez-vous que je sache s'il s'agit bien d'un rappel au Règlement?

M. Blenkarn: Madame la Présidente, quand nous citons à la Chambre des documents préparés par autrui, il est essentiel, conformément au Règlement, que ces documents soient correctement cités. Comme il s'agit donc d'un rappel au Règlement, je précise à la Chambre que je me suis reporté tout à l'heure à la lettre de Peat Marwick, comme le fait actuellement mon collègue. On y voit des chiffres entre parenthèses. Il s'agit bien, comme le précise le texte de la lettre, d'un montant négatif de 330 millions de dollars.